

GRAPRO HT CUIVRE

LUBRIFIANT ANTIGRIPPANT CUIVRE

HAUTE TEMPÉRATURE

ANTICORROSION



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Pâte à base d'huile minérale, épaississant organique, agent anti-oxydant, agent d'adhésivité, lubrifiant solide.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	Graisse pâteuse filante d'aspect
. MASSE VOLUMIQUE	1000 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. POINT D' ECLAIR	225 °c afnor coupe ouverte (NFT)
. VISCOSITÉ à 40 °C	95 cst
. POINT d'ANILINE	83 à 86 °C
. POINT D'ÉCOULEMENT	- 10 °C max
. PÉNÉTRABILITÉ	310 / 340 NFT 60132
. TENEUR EN LUBRIFIANT SOLIDE	20 %
. COULEUR	Teinte cuivre

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- Hydrophobe, non soluble dans l'eau froide ou chaude.
- Ne renferme pas solvants chlorés tels que trichloréthylène, perchloréthylène, chlorure de méthylène, ni d'hydrocarbures aromatiques d'origine pétrolière : toluène, xylène, benzène, etc...
- Participe ainsi à la réduction des émissions de composés organiques volatiles (C.O.V.)
- **Ne contient pas de silicones**
- Lubrifiant **antigrippant anticorrosion HT** pour écrous, boulons, goujons, joints des engins moteurs, chaînes, convoyeurs, chaîne d'alimentation de fours, chaudières, machines thermiques, etc...
- **Hydrophobe**, non soluble dans l'eau froide ou chaude.
- Point de goutte élevé.
- Plage d'utilisation : - 30°c. à +1100°c.
- **Bonne adhésivité** sur les supports verticaux ou horizontaux.
- Fonctions antirouille et anticorrosion, protège les surfaces lubrifiées contre l'oxydation et la corrosion en atmosphère chimique ou saline.
- Empêche le grippage, prolonge la longévité des matériels en assurant une barrière contre la corrosion, limite l'apparition de la rouille.
- Apporte des fonctions anti-grippantes à l'interface des métaux.
- **Protège les filets.**
- Facilite le démontage ultérieur.
- Confère une meilleure étanchéité aux surfaces irrégulières..
- Utilisé pour les écrous, boulons, goujons, joints des engins moteurs, chaînes, convoyeurs, chaînes d'alimentation de fours, chaudières, machines thermiques.
- Pour boulons, chaînes, câbles, manilles dans les environnements agressifs, marine, carrières, mines, métallurgie, raccords de tuyauteries, pièces externes aux moteurs thermiques.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Éliminer les traces anciennes de graisse ou souillures éventuelles à l'aide d'un dégraissant au préalable.
- . S'utilise à l'état pur sur supports propres et secs, pour l'entretien.
- . Appliquer en graissages manuels au pinceau ou par matériel de graissage mécanique, pompe à graisse.
- . Étaler uniformément.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- ❑ la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- ❑ a aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28^{ème} adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

- . Observer les prescriptions du constructeur concernant les règles de maintenance du matériel.
- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.